

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

| NOMBRE DE MEMBRES |
|-------------------|
| En exercice : 19  |
| Présents : 13     |
| Votants : 14      |

SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT CINQ FEVRIER A DIX HUIT  
HEURES TRENTE

| DATE DE<br>LA CONVOCATION |
|---------------------------|
| 19 février 2019           |

Le Conseil Municipal de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ARNAUD, Maire.

| DATE<br>D'AFFICHAGE |
|---------------------|
| 19 février 2019     |
| 2019/017            |

**Présents :** DOCO Adélaïde, ALIS Muriel, JACOLIN Serge, MICHEL Lotte, POCH Nicole, MARENCO Jean-Guy, CLEYET Jérôme, FAVREAU Luce, LALOYLAUX André, ALLARD Caroline, DEBOOM François, SOUCHON Nicolas,  
**Absents excusés :** LEFEVRE Florence, RIPERT Hervé, MAINETTI Joëlle (donne procuration à FAVREAU Luce), RISSO Bernard,  
**Absents non excusés :** DI FRAJA Françoise, BRIFFA Christine,  
**Madame DOCO Adélaïde a été élue secrétaire**

**OBJET : REGIE EAU POTABLE - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que compte tenu de la création du Service Eau Potable au 01 avril 2019, conformément aux statuts de ce service approuvés en Conseil Municipal le 07 novembre 2018 n°2018/068, et vu l'avis rendu par le Conseil d'Exploitation par délibération n°2019/005 du 19 février 2019, il convient à présent de créer un poste d'Agent de Maîtrise.

Il propose au Conseil Municipal :

- La création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps non complet de 5/35ème pour assurer les fonctions d'agent d'exploitation du Service Eau Potable à compter du 01 avril 2019.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 476,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire, /
- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Eau Potable.

Fait en Mairie les jours, mois et an susdits.

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT  
EN SOUS PREFECTURE LE  
ET PUBLICATION OU  
NOTIFICATION LE

